

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL DU  
S.I. ASSAINISSEMENT VIDOURLE ET BÉNOVIE  
DU 11 DECEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le dix décembre, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à 18h30, en session ordinaire, à la salle polyvalente de SOMMIERES, sous la présidence de Madame MARTIN-GUIGNERY.

Date de convocation : 4 décembre 2020

Date d'affichage de la convocation : 4 décembre 2020

Nombre de délégués titulaires : 13

Nombre de délégués suppléants : 4

Présents : 9

Votants : 11

• **MEMBRES PRESENTS A VOIX DELIBERATIVE**

Boisseron : Bernard BRIDIER, Jean REVERSAT.

Saussines : Gérard ESPINOSA, Michel GACHES, Pauline MIQUEL.

Sommières : Serge CODEMO.

Villevieille : Marc BERTHE, Christel MARTIN – GUIGNERY, Philippe RENO.

• **MEMBRES PRESENTS A VOIX CONSULTATIVE**

Néant.

• **MEMBRES EXCUSES**

Boisseron : Corinne PEYRARD (**procuration** à M. REVERSAT), Loïc FATACCIOLI (suppléant).

Saussines : Nicolas BAUDESSEAU (suppléant).

Sommières : Patrick CAMPABADAL, Ombeline MERCEREAU (**procuration** à M. CODEMO), Arlette SCHNEIDER, Suzanne HERRISSON (suppléante).

Villevieille : Jean-Louis MAILLE (suppléant).

• **SECRETAIRE DE SEANCE**

Serge CODEMO.

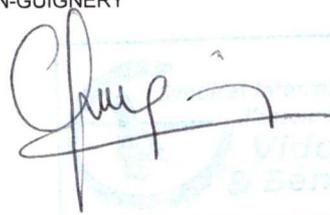
• **INTERVENANTS**

Pierrick ROLLANDT, Sophie SCARPITTA.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 10 DECEMBRE 2020		
2020-12.01	Nombre de votants : 11	<b>DON EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION DES MAIRES ET PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITE DES ALPES MARITIMES</b>
	Pour : 11	<u>Après en avoir délibéré.</u> Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide : • d'autoriser Madame la Présidente à verser une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'Association des Maires et Présidents d'intercommunalités des Alpes-Maritimes ; • de donner pouvoir à Madame la Présidente pour signer tous les documents relatifs à cette décision.
2020-12.02	Nombre de votants : 11	<b>AVENANT N°1 AU CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF</b>
	Pour : 11	<u>Après en avoir délibéré.</u> Le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve le projet d'avenant n°1 au contrat de délégation du service public d'assainissement collectif, ayant pour objet : • l'intégration du nouveau poste de relevage à Saussines, dénommé PR des Rouvières ; • la modification de la fréquence des reversements des produits ; • l'adaptation de la date d'actualisation des tarifs du Délégué.
2020-12.03	Nombre de votants : 11	<b>ACQUISITION DE LA PARCELLE AH13 A VILLEVEILLE AUPRES DE LA SCI BRUPAT</b>
	Pour : 11	<u>Après en avoir délibéré.</u> Le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve l'acquisition à titre gracieux, de la parcelle AH13, auprès de la SCI Brupat, où est implanté le poste de refoulement de la Plaine.
2020-12.04	Nombre de votants : 11	<b>INSTAURATION D'UNE PARTICIPATION AUX FRAIS DE BRANCHEMENT DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE L'AVENUE MISTRAL A BOISSERON</b>
	Pour : 11	<u>Après en avoir délibéré.</u> Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide l'instauration de participations aux frais de branchement, en application de l'article L1331-2 du CSP, et en fixe le montant à 1 000 €.
2020-12.05	Nombre de votants : 11	<b>RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA CCRVV POUR LA MISE A JOUR DU WEBSIG ET L'UTILISATION DU SERVEUR CARTOGRAPHIQUE</b>
	Pour : 11	<u>Après en avoir délibéré.</u> Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'approuver le renouvellement de la convention pour 2020 et pour les 3 années à venir (2021-2023).

Le Procès Verbal est consultable dans les locaux du SIAVB.

La Présidente, Christel MARTIN-GUIGNERY



Syndicat Intercommunal  
d'assainissement  
Vidourle  
& Bénovie